



POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Commission Régionale Juridique Saison 2021/2022

REUNION DU 19 OCTOBRE 2021

Participants : Daniel SION - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq
Didier BARDET - Jean Pierre CIESIELSKI - Daniel CHOMETTE – Michel CORNIAUX - Dominique HARY en Visio
Excusé : Bernard COLMANT

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77

COUPE DE FRANCE

Rencontre CALAIS BEAUMARAIS – MARCQ en BAROEUL du 17/10/2021

Erreur de résultat sur la feuille de match.

Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.

CALAIS BEAUMARAIS – MARCQ en BAROEUL score 0 - 2

Rencontre MONS en BAROEUL AC – LONGUENESSE JS du 17/10/2021

Réserves techniques de LONGUENESSE JS sur 2 cartons jaunes attribués à un joueur et but validé.

Après avis de la commission des arbitres, les réserves n'ayant pas été déposées par le capitaine de LONGUENESSE JS. La commission les déclare irrecevables sur la forme.

MONS en BAROEUL AC – LONGUENESSE JS 2 -0

MONS en BAROEUL AC qualifié.

Droits conservés.

COUPE DE FRANCE FEMININE

Rencontre AMIENS PORTO FC – PONT SAINTE MAXENCE US du 17/10/2021

Réclamation d'après match de AMIENS PORTO sur la participation de la joueuse Coline GONDRE licence n°2546881702 catégorie U17 de PONT SAINTE MAXENCE US pour le motif : ne possède pas de double sur classement et de ce fait n'était pas qualifiée pour participer à la rencontre. Recevable.

La commission,

Considérant, après contrôle, que la joueuse ne possède pas de double surclassement pour évoluer en seniors,

Dit que la réclamation est fondée.

Donne match perdu par pénalité à PONT SAINTE MAXENCE US score 3 – 0

Droits remboursés

AMIENS PORTO qualifié

À l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

Lors de la phase éliminatoire : - Organe d'appel de la ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes,

- à partir de la compétition propre : - Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Fédérales relevant de leur domaine de compétence.

-Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée

COUPE DE LA LIGUE

Rencontre GAMACHES AS – SAINGHIN AO du 17/10/2021

Courriel en date du 14/10/2021 de SAINGHIN AO informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GAMACHES AS. La commission déclare SAINGHIN AO forfait.
GAMACHES AS – SAINGHIN AO score 3 – 0
Amende de 80 euros à SAINGHIN AO
GAMACHES qualifié

CHAMPIONNAT

Rencontre R3 poule C HERLIES WEPPES ES – BRUAY SPORTS du 10/10/2021

Rencontre arrêtée à la 53^{ème} minute. Dossier transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Rencontre R3 poule F VILLERS OUTREAUX ES – VERVINS US du 10/10/2021

Erreur de résultat sur la feuille de match.
Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.
VILLERS OUTREAUX ES – VERVINS US score 6 - 0

Rencontre U18 R2 poule A AIRE OS – LONGUENESSE JS du 16/10/2021

Rencontre arrêtée à la 26^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur de LONGUENESSE JS.
La commission
Considérant l'intervention des pompiers et l'importance de la blessure,
Considérant après accord des responsables des deux équipes que la rencontre devait être arrêtée,
Donne match à rejouer
Transmet le dossier à la commission régionale des compétitions pour date à fixer

Rencontre U18 R2 poule B CHEVRIERES GRAND FRESNOY – NOGENT SUR OISE US du 16/10/2021

Erreur de résultat sur la feuille de match.
Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.
CHEVRIERES GRAND FRESNOY – NOGENT SUR OISE US score 2 - 5

Rencontre U17 R2 poule B DOUAI SC – AMIENS PORTO du 10/10/2021

Erreur de résultat sur la feuille de match.
Courriel de l'arbitre de la rencontre informant de son erreur.
DOUAI SC – AMIENS PORTO score 8 - 1

Rencontre U14 D1 Flandres poule D LILLE LOSC – VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE du 06/10/2021

Absence de l'équipe de VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE à l'heure du coup d'envoi.
La commission déclare VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE forfait
LILLE LOSC – VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE score 3 – 0
2ème forfait à VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE. Amende de 120 euros à VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE
Match retour à LILLE LOSC

Rencontre U14 D1 Flandres poule A LILLE SUD FC – GRAVELINES GRAND FORT du 09/10/2021

Feuille de match non reçue.
Courriel de l'arbitre de la rencontre informant des éléments de la feuille (score – remplacement – discipline).
LILLE SUD FC – GRAVELINES GRAND FORT score 3 - 4

Rencontre U14 D1 Flandres poule C TOURCOING ESIT – PERENCHIES USF du 16/10/2021

Courrier de PERENCHIES USF lu et commenté

Rencontre U14 D1 Oise MARGNY COMPIEGNE US – CHAUMONT EN VEXIN CS du 09/10/2021

Rencontre arrêtée à la 6^{ème} minute suite à l'insuffisance de joueurs de l'équipe de MARGNY COMPIEGNE US.
La commission déclare MARGNY COMPIEGNE US battu par pénalité
MARGNY COMPIEGNE US – CHAUMONT EN VEXIN CS score 0 - 3
Amende de 100 euros à MARGNY COMPIEGNE US

Rencontre U18F à 11 R2 poule A CHEVRIERES GRAND FRESNOY – PONT SAINTE MAXENCE US du 09/10/2021

Courriel du 08/10/2021 à 15H30 de PONT SAINTE MAXENCE US informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHEVRIERES GRAND FRESNOY
La commission déclare PONT SAINTE MAXENCE US forfait
CHEVRIERES GRAND FRESNOY – PONT SAINTE MAXENCE US score 3 – 0.
2^{ème} forfait à PONT SAINTE MAXENCE US. Amende de 60 euros à PONT SAINTE MAXENCE US

Rencontre U18F à 11 R2 poule B BOULOGNE USCO – LE PORTEL STADE du 09/10/2021

Absence de l'équipe de LE PORTEL STADE à l'heure du coup d'envoi.
La commission déclare LE PORTEL STADE forfait
BOULOGNE USCO – LE PORTEL STADE score 3 – 0
2^{ème} forfait à LE PORTEL STADE. Amende de 120 euros à LE PORTEL STADE

Rencontre U18F à 11 R2 poule B LE PORTEL STADE – DUNKERQUE USL du 16/10/2021

Courriel en date du 16/10/2021 à 11H02 de l'équipe de LE PORTEL STADE informant qu'il ne pourra pas recevoir l'équipe de DUNKERQUE USL.
La commission déclare LE PORTEL STADE forfait
LE PORTEL STADE – DUNKERQUE USL score 0 - 3
3^{ème} forfait à LE PORTEL STADE. Amende de 180 euros à LE PORTEL STADE

Rencontre U18 F à 11 R2 poule C St AMAND FC – HENIN FEMININ FCF du 03/10/2021

Feuille de match non reçue.
Courriel de l'arbitre de la rencontre informant des éléments de la feuille (score – remplacement – discipline).
ST AMAND FC – HENIN FEMININ FCF score 1 – 14

Rencontre U18F à 11 R2 poule D BOUSBECQUE FCF – VERMELLES US du 09/10/2021

Absence de l'équipe de VERMELLES US à l'heure du coup d'envoi.
La commission déclare VERMELLES US forfait
BOUSBECQUE FCF – VERMELLES US score 3 – 0
1^{er} forfait à VERMELLES US. Amende de 60 euros à VERMELLES US

Rencontre U16F à 11 poule F LIEVIN O - CALAIS GRAND PASCAL du 09/10/2021

Absence de l'équipe de CALAIS GRAND PASCAL à l'heure du coup d'envoi
La commission déclare CALAIS GRAND PASCAL forfait
LIEVIN O - CALAIS GRAND PASCAL score 3 - 0.
2^{ème} forfait à CALAIS GRAND PASCAL. Amende de 120 euros à CALAIS GRAND PASCAL

Rencontre Futsal R1 ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL – CŒUR DE SAMBRE FUTSAL du 16/10/2021

Réserves de ROUBAIX HEM METROPOLE FUTSAL pour le motif suivant : joueurs jouent en championnat en Belgique. Recevables
Réserves mal libellées, la commission les déclare irrecevables.
Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 4.
Droits conservés.

Rencontre Futsal R2 poule A LILLE METROPOLE FUTSAL 2 – CALAIS LJB M FUTSAL du 16/10/2021

Rencontre arrêtée à la 10^{ème} minute suite à l'envahissement de terrain. Dossier transmis à la Commission Régionale de discipline pour suite à donner.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

COURRIERS

Courriel de ARLEUX FECHAIN OS en date du 06/10/2021 informant du forfait général de son équipe U14 D1 Escaut.

Amende de 200 euros à ARLEUX FECHAIN OS

Courriel de GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN en date du 06/10/2021 informant du forfait général de son équipe U14 D1 Aisne

Amende de 200 euros à GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN

Courriel de CHAMBLY FC en date du 11/10/2021 relatif à une question concernant le Pass sanitaire et une question pour le remplacement de joueurs. Réponse club effectuée.

Le président de séance

Daniel SION